

Fiche n° 3

Promotion de la plaisance et des loisirs nautiques

1. La plaisance en mer Méditerranée.

1.1 La flotte de plaisance

La façade méditerranéenne est la plus dynamique de France métropolitaine. Elle représente **41 % de la flotte métropolitaine**. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur regroupe à elle seule 30% de cette flotte. La majorité des embarcations immatriculées concerne les navires à moteur (81%) dont le nombre continue d'augmenter. 72,5% des embarcations immatriculées ont une longueur inférieure à 6 m. 75% du parc de navires de plaisance est transportable sur remorque.

1.2 Les ports de plaisance

La façade méditerranéenne compte **184 ports de plaisance**, dont le plus grand nombre est situé dans le Var, les Bouches du Rhône et les Alpes Maritimes.

Sur une **capacité d'accueil** nationale estimée à 250 000 places, la région PACA en compte, à elle seule, 35 %. La région PACA dispose de 14 ports de plaisance dont le nombre d'anneaux d'amarrage excède les 1000 places. Le Languedoc-Roussillon arrive en 2° position avec 19 % des anneaux nationaux. La Corse n'en compte que 4 %, mais son littoral accueille de nombreux mouillages forains. Avec Port-Camargue, dont la capacité d'accueil avoisine les 5 000 places, la façade dispose d'un des plus grands ports de plaisance d'Europe.

Les ports à sec et parcs à bateaux complètent la capacité d'accueil à terre (17 % des places de navires de plaisance au niveau national). Elles atténuent en partie un manque de places évalué au niveau national à plus de 67 000 demandes non satisfaites (dont 31 % en région PACA, 9 % en Languedoc-Roussillon et 3 % en Corse).

Le nombre de places à flots demandées restant supérieur au nombre de places disponibles a conduit à la mise en place de nombreux travaux de modernisation sur le littoral méditerranéen. De **nouvelles capacités d'accueil** ont été créées dans les 5 dernières années, notamment en Languedoc- Roussillon (28 % des nouvelles places créées au niveau national). Deux types d'évolutions sont à l'œuvre :

- une modernisation des infrastructures existantes avec une augmentation du nombre d'anneaux qui passe soit par une densification des ports existants (le port de Sète), soit par la reconversion d'anciens bassins industriels. Le nouveau port de la Seyne-sur-mer (Var) devrait être situé sur le site d'anciens chantiers navals.
- la création de nouvelles structures respectueuses de l'environnement et des usagers. Une délégation de service public a notamment été ouverte fin 2012 pour la création d'un nouveau port, Porto-Neo, voisin du port de Porto-Vecchio, saturé.

L'évolution des besoins des plaisanciers s'est modifiée durant les dernières années. L'érosion de la clientèle des gestionnaires des ports de plaisance (du fait du vieillissement de la population et de la conjoncture économique) s'accompagne de **nouvelles offres de la part des ports** (location rapide, copropriété, contrats de courte durée...).



L'intégration des ports de plaisance dans le **projet touristique et culturel ODYSSEA**, porté par la fédération française des ports de plaisance, leur permet de rayonner sur l'ensemble du territoire et confère aux ports concernés une plus grande visibilité et une attractivité génératrice de développement et de retombées économiques fortes. Le caractère européen et international de ce projet fait de la ville-port un acteur principal du développement du littoral.

1.3 Le poids économique de la plaisance.

Les ports de plaisance et services associés génèrent, au niveau national, un chiffre d'affaires estimé à 290 millions d'euros.

En Méditerranée, les ports de plaisance regroupent environ **1 440 emplois directs**, concentrés en PACA (40 %) et en Languedoc-Roussillon (19 %), ainsi que 5 800 emplois indirects (vente de bateaux, services aux plaisanciers, locations, sorties en mer...). L'activité économique générée par la plaisance sur le littoral dépend fortement des **nuitées d'escale**, une nuitée représentant en moyenne 150 euros par bateau (ce chiffre inclut la restauration, les achats d'équipement, de loisirs, etc). La répartition par région des bateaux en escales et du nombre de nuitées souligne le dynamisme de la façade Méditerranéenne: 61% de nuitées d'escale réalisées en PACA, 11% en Corse et 3 % en Languedoc-Roussillon.

3. La filière nautique.

La filière nautique est composée de trois secteurs aux caractéristiques propres: les activités de maintenance et de services portuaires, les services de loisirs et le commerce d'articles de sport. Le chiffre d'affaires de la filière nautique s'élève en France à 2,2 milliards d'euros. Elle concentre environ **14 000 emplois** permanents en Méditerranée, chiffre qui augmente en moyenne de 5 % par année. En Corse, plus de 300 établissements et 1 300 emplois salariés, localisés sur les communes côtières composent la filière nautique insulaire. Le tissu d'entreprises, lié directement ou indirectement au nautisme, est également présent sur l'ensemble du territoire du Languedoc- Roussillon, parfois même au-delà du cordon littoral et représente 1790 entreprises et 6 600 emplois. Le tissu des industries du nautisme est composé d'une multiplicité de petites entreprises, adaptées à la saisonnalité et aux à-coups de conjoncture.

4. Les loisirs nautiques.

Les loisirs et sports nautiques en mer recouvrent un **large choix d'activités**: planche à voile, kitesurf, mono-nautisme, plongée sous-marine, etc. La pratique des loisirs nautiques est dépendante de conditions géographiques et météorologiques particulières, concentrée sur les périodes de temps libre et de vacances (période estivale). La diversité des pratiques, que ce soit dans le cadre d'un club, librement, de manière occasionnelle ou régulière les rend difficiles à quantifier.

La voile et les sports sous-marins sont les activités nautiques organisées autour d'une fédération - fédération française de voile (FFV) et fédération française des études et des sports sous-marins (FFESSM)- qui dénombrent le plus de pratiquants. La Méditerranée accueille 30 % des licenciés des départements métropolitains de la FFV et 52 % de ceux de la FFESSM. Le catamaran, le dériveur, la planche à voile sont les activités de voile les plus pratiquées. Le kite surf, dont le nombre de pratiquants est évalué à plus de 6 000, compte près d'une centaine de sites réguliers de pratique. Les Alpes maritimes, les Bouches du Rhône et le Var sont les départements les plus pratiqués par les activités nautiques.

375 sites de plongée en mer, où sont pratiquées la plongée en scaphandre, la randonnée sous marine(avec palmes, masques, tuba) sont situés dans les départements littoraux de la Méditerranée sur 442 sites recensés en métropole.